

I - INTERMÉDIAIRE

Titulaire de la carte professionnelle (a)

n° de la carte ..... délivrée par le préfet de .....

le .....

Représentants légaux ou statutaires (b)

Négociateur (c)

Garantie [ Désignation de l'organisme (d) .....

Adresse de l'organisme (e) .....

Montant global de la garantie .....

Compte bancaire [ N° de compte .....

Ouvert par (f) .....

**BRISAC FRÈRES**  
**Robert du PARC Successeur**  
 19, bd de Broches - B.P. 1141  
 21027 DIJON Cedex  
 N° de Carte 203. Délivrée le **3/02/99**  
 par le Préfet de la Côte d'Or.  
 Représentant légal Robert du PARC  
 Organisme BNP - Place Darcy  
 21000 DIJON - Garantie 50.000 F  
 N° Cpte : 410 509 / 78 BNP DIJON DARCY

II - OPÉRATIONS

Cause du versement ou de la remise (g) **2003830 - Commission sur l'acquisition d'une parcelle sur Ponnard appartenant à la SCE Domaine Louis VIOLLAND**

**99/A-09/24**

Qualification figurant au contrat (h)

III - PARTIE VERSANTE

Reçu de M **Monsieur PARENT François**

Demeurant à **La Gavelle Route d'Irvy  
21630 Ponnard**

la somme de **3 678,30 - Trois mille six cent soixante dix huit francs 30 cts**

Désignation des chèques ou valeurs (i) **Cédit Agricole du 16/09/99 n° 0436103**

A **DIJON** le **20/09/99**

SIGNATURE



a) - Personne physique : nom, prénom, siège des activités professionnelles ;  
 - Personne morale : dénomination, siège.

b) Nom et qualité du ou des représentants légaux ou statutaires de la personne morale.

c) S'il y a lieu, nom, qualité et adresse de la personne qui a délivré le reçu et référence au récépissé prévu à l'article 8 du décret du 20 juillet 1972 ou à l'attestation prévue à l'article 9 dudit décret.

d) Désignation exacte de l'organisme qui a donné caution ou qui a reçu la consignation : caisse des dépôts et consignations, banque, établissement financier habilité à donner caution, société de caution mutuelle.

e) Adresse de l'organisme qui a donné caution ou qui a reçu la consignation.

f) Dénomination et adresse de l'établissement où est ouvert le compte prévu à l'article 55 ou par l'article 59 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

g) Exemples : achat de l'immeuble sis à ..... , vente du fonds de commerce de ..... sis à .....

h) Acompte sur le prix d'achat, arrhes, moyen de dédit, somme confiée en garantie d'un achat éventuel, dédit .....

i) Spécifier le numéro du chèque et sa date ou les effets remis.